

Rapport d'activité 2020

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Auvergne
Rhône-Alpes

[Réforme]

Le nouveau paysage
de la formation pro

[Temps forts]

Zoom sur la campagne
de communication

[Missions]

Nos trois dispositifs
et une certification

Être au
rendez-vous
en toutes
circonstances



Réforme: le nouveau paysage de la formation professionnelle

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié le paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle porte l'ambition que chacun d'entre nous puisse se réaliser dans sa vie professionnelle et met l'accent, entre autres, sur l'égalité femmes – hommes, sur l'emploi des personnes en situation de handicap et sur l'élargissement de l'assurance chômage .

Résolument tournée vers la construction d'une société de la compétence, tout en permettant à l'ensemble des actifs d'être moteur dans l'acquisition de nouvelles connaissances leur permettant de maintenir leur employabilité, et de sécuriser leur parcours professionnel, la Loi a réformé le Compte Personnel de Formation (CPF) au 1^{er} janvier 2019 devenant monétisé, et donnant un accès simple et égal à la formation à tous les actifs.

En parallèle, pour garantir aux actifs les meilleures chances de prendre en main leur avenir, et notamment en direction des moins qualifiés, un déploiement renforcé du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) a été prévu par la désignation par appel d'offre d'un nouvel opérateur CEP régional pour les salariés et les indépendants sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'apporter un accompagnement non facturé auprès des actifs afin de les épauler dans la construction de leur projet professionnel, et définir les conditions de mise en œuvre de leurs projets, leurs besoins et leurs aspirations. Pour ce faire, France Compétences a désigné dans chaque région un nouvel opérateur CEP venant prendre le relai de l'activité des OPACIF et Fongecif. En Auvergne Rhône-Alpes et pour une durée de 4 ans, le réseau EVA constitué du groupement des CIBC, de la Chambre régionale d'agriculture, de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et de l'association Envergure a été désigné comme opérateur CEP régional.

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a également apporté un renouveau dans le paysage des acteurs de la formation professionnelle par :

- La création de France Compétences au 1^{er} janvier 2019, unique instance de gouvernance nationale chargée du financement et de la régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- La création des OPCO (Opérateurs de Compétences) au 1^{er} avril 2019, en remplacement des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) permettant d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, d'apporter un appui technique aux branches professionnelles et d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises.
- La création des associations **Transitions Pro** au 1^{er} janvier 2020, baptisées dans la Loi « Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR) ». Ces nouvelles associations ont pris le relai des Fongecif dans la gestion des dispositifs de financement et, se sont vues confier de nouvelles missions sous la coordination de l'association paritaire Certif'Pro.

C'est dans ce tout nouveau paysage issu de la Loi du 5 septembre 2018, que Transitions Pro, en qualité de nouvel acteur référent en région des transitions professionnelles des salariés depuis le 1^{er} janvier 2020, déploie ses missions à travers la mise en œuvre de trois dispositifs et l'octroi d'une certification :

- **Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)** qui permet aux salariés de suivre de façon individuelle une formation en vue de changer de métier.
- **Le dispositif démissionnaire** qui permet aux salariés démissionnaires de bénéficier de l'allocation chômage, soit pour préparer un projet de

création ou de reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation en vue de changer de métier.

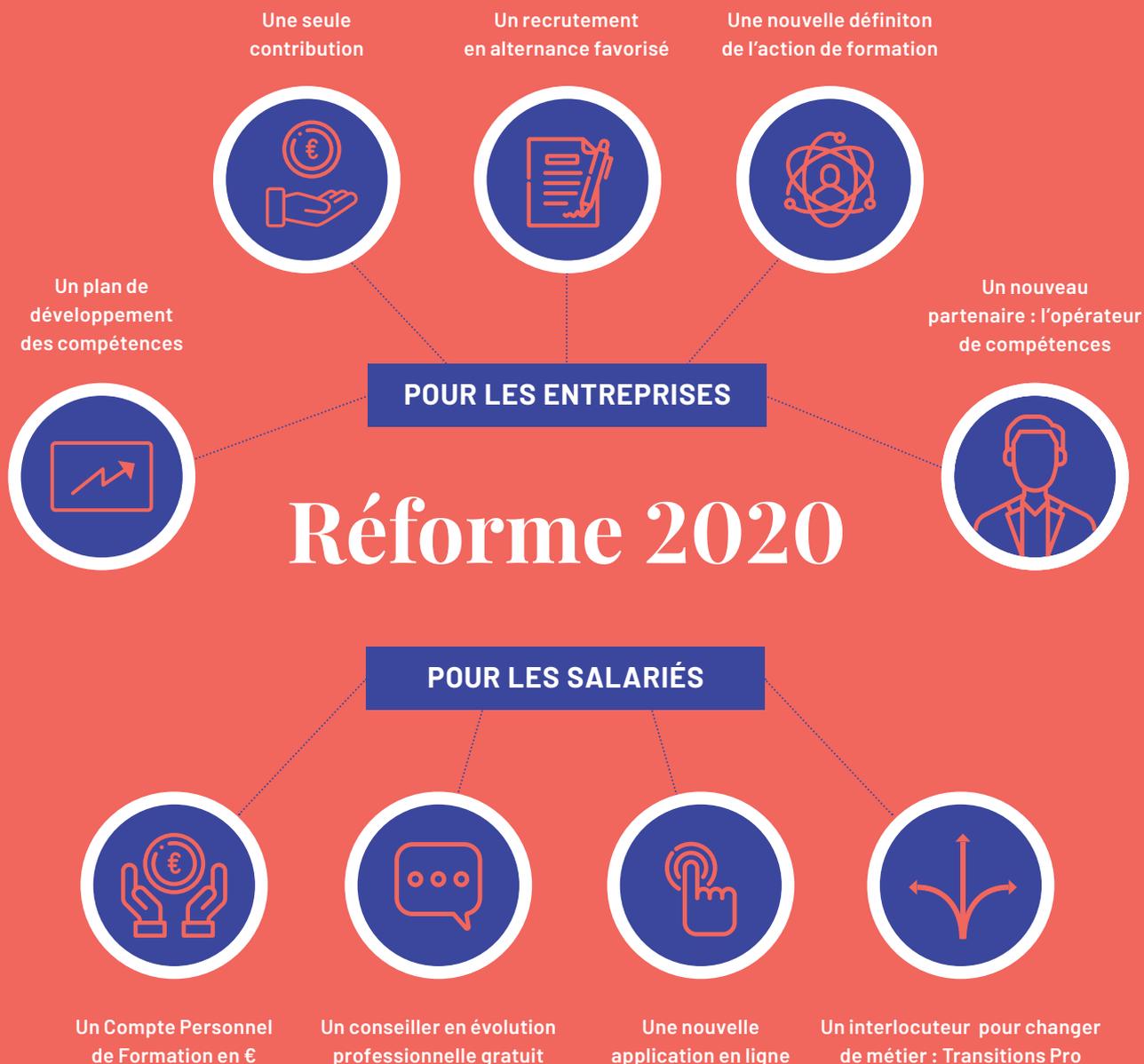
- **La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** qui permet de valoriser par un diplôme son expérience professionnelle.
- **Le certificat CléA**, qui est la reconnaissance d'un socle commun de compétences nécessaires à l'exercice de tout métier.

Et s'est vue confier des missions d'expertises régionales spécifiques :

- Le contrôle qualité des formations financées,
- L'analyse des besoins sur les territoires en matière d'emploi et de compétences pour répondre aux problématiques des entreprises,
- Le développement des partenariats aussi bien financiers que stratégiques avec l'ensemble des acteurs du territoire en charge de l'emploi et du développement des compétences,

- L'information sur le CEP et l'accompagnement des salariés vers les partenaires territoriaux,
- Le suivi de la mise en œuvre du CEP délivré par les cinq opérateurs CEP dans la région.

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes est un organisme paritaire, garant de l'équité pour les salariés sollicitant son intervention, et agissant en toute transparence en faveur du développement des compétences, des transitions professionnelles et de l'emploi dans la région.



[Édito de la présidence]



Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a vu le jour le 1^{er} janvier 2020. Depuis cette date, nous avons l'honneur d'en assurer la Présidence.

Au cours de ce premier exercice, nous avons œuvré, avec une équipe d'administrateurs fortement engagés à nos côtés et avec toute la confiance des pouvoirs publics, pour bâtir une organisation tournée vers l'avenir et qui soit au cœur d'un enjeu sociétal : la préservation et le développement de l'emploi dans un monde du travail en mutation profonde, sans équivalent dans sa forme et ses conséquences sur la société.

Au nom de tous les administrateurs, du Directeur Général, et ses équipes opérationnelles, nous pouvons nous féliciter d'avoir relevé ce défi, et ce, malgré le contexte de crise sanitaire et économique. Outre le lancement réussi de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, nous sommes aujourd'hui l'acteur reconnu de la transition professionnelle et un acteur incontournable de l'emploi en région. Avec la mise en place d'une organisation structurée, d'une équipe d'experts, d'une présence territoriale de proximité, de dispositifs de reconversion professionnelle et plusieurs missions d'appui, nous

sommes aux côtés des salariés pour leur permettre d'accéder à la formation, puis à un nouveau métier, et aux côtés des entreprises pour répondre à leurs besoins en compétences. En 2020, ce sont plus de 50 millions d'euros qui ont été mobilisés par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes pour prendre en charge des formations et les rémunérations des salariés qui se sont engagés dans le dispositif de Projet de Transition Professionnelle. Naturellement, nous nous sommes également rapprochés des autres acteurs de l'emploi, et avons noué des partenariats stratégiques et opérationnels pour mieux répondre à ces mutations économiques en Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le contexte de crise qui s'est ancré dans la durée, nous avons pu déployer notre feuille de route en sachant faire preuve d'adaptabilité, d'agilité et d'innovation. Notre implication dans le réseau national nous a permis de faire valoir nos actions régionales et nos propositions. Nous avons largement contribué à la dynamique collective du réseau Certif'Pro.

Il nous a paru indispensable de mettre en avant l'engagement et le travail de qualité des administrateurs, de la Direction Générale et des équipes opérationnelles sur cette année 2020 à travers ce premier rapport d'activité. Ce rapport prend la forme d'un magazine papier et numérique au design clair, dynamique et moderne, représentatif de l'image de notre organisation. Vous l'aurez compris, nous nous sommes mis en ordre de marche, prêts à poursuivre et développer nos missions et à relever les nouveaux défis qui nous sont confiés !

Maurice Croppi et **Claude Bost**,
Président et Vice-Président de
Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes



06

Les Instances
Paritaires

09

La Commission
d'Instruction

10

Des femmes
et des hommes
au cœur de
la reconversion
professionnelle

12

Les temps forts
de l'année 2020

13

Zoom sur la campagne
de communication

14

Nos trois dispositifs
et une certification

22

Des équipes et des
services pour être
au rendez-vous en
toutes circonstances

24

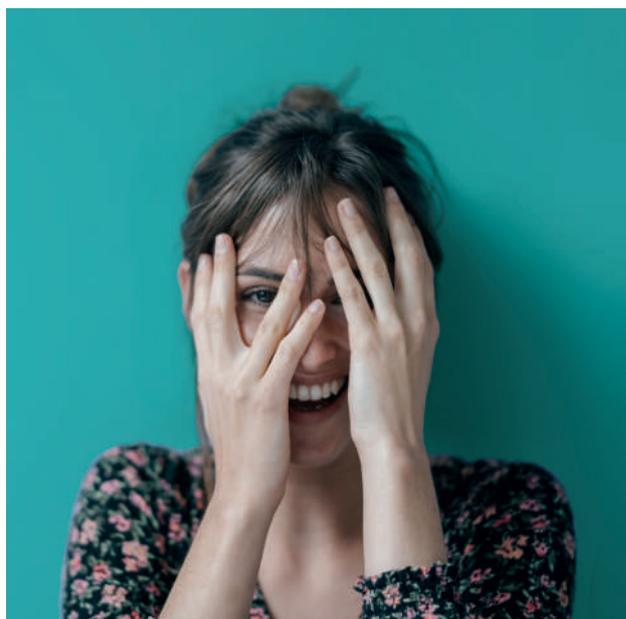
Les missions
transversales dont
le suivi de la mise
en œuvre du CEP
en région

25

2020 : une année
de développement
des partenariats

27

Perspectives 2021



[sommaire]

Instances Paritaires

Une gouvernance engagée: le facteur clé du succès d'une restructuration opérée dans l'agilité.

3 230

c'est le nombre d'heures investies par les Administrateurs en 2020 au sein de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes. Soit 404 jours d'engagement et de contribution importante en 2020 pour réussir une restructuration, déployer les dispositifs de financement et assurer le lancement des nouvelles missions régionales de Transitions Pro.

La Présidence et les Administrateurs sont particulièrement fiers des actions qu'ils ont pilotées avec une très grande implication paritaire, ayant permis de réussir le lancement de Transitions Pro, de ses dispositifs et de ses missions régionales. Les instances, commissions, groupes de travail, réunions de travail internes à la gouvernance ont fortement mobilisé les Administrateurs tout au long de l'année 2020 dans une dynamique d'échanges, de débats et de décisions paritaires, qui constituent l'ADN de l'association.

La Présidence et les Administrateurs totalement impliqués

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes est un organisme paritaire régional et interprofessionnel, composé des organisations salariales et patronales régionales représentatives au niveau national interprofessionnel. Les instances paritaires sont organisées autour d'un Conseil d'Administration présidé par une Présidence paritaire, d'un Bureau, d'une Commission d'Instruction et de diverses commissions ou groupes de travail paritaires.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2020

20 administrateurs, 12 suppléants, définissent la stratégie et les orientations politiques dans le cadre des missions confiées par la Loi du 5 septembre 2018 à Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes.

Collège Salariés

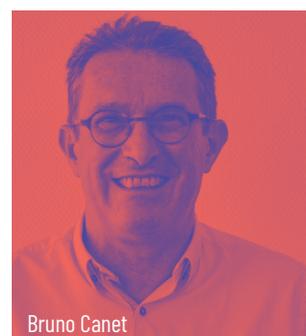
| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CFDT Claude BOST Vice-président Gilles VERNE Belaid IBRAHIM-OUALI (Suppléant) | CFE-CGC Bruno CANET Nathalie MILANETTI Stéphane DEVILLE (Suppléant) Olivier ROSAND (Suppléant) | FO Stéphane RENAUD Saïd ANDALOUSSI Michelle LEYRE (Suppléante) Lionel MARTIN (Suppléant) |
| CFTC Luc VOISSIERE Hafida MOURON Eric LAVIGNE (Suppléant) Sandrine RENARD (Suppléante) | CGT Jean-Louis REYNAUD Trésorier Pascaline FOURGOUX Paul BLANCHARD (Suppléant) | |

Collège Employeurs

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MEDEF Maurice CROUPI Président Yann PROBST Sophiane BOUCHETOB Alexia BOURIT Christine SESTIER Françoise GARCIN LEFEBVRE (Suppléante) Sidonie KOHLER (Suppléante) Patricia TRONEL (Suppléante) | CPME Serge GERI Trésorier adjoint Roland MOUCHARD Marc-Alexis ROQUEJOFFRE Cyril AMPRINO (Suppléant) Eric BEAUCHAMPS (Suppléant) Cyrille FARGETTE (Suppléant) | U2P Michèle GARDE Sylvie POUPEL (Suppléante) CPME-MEDEF Guy CHIFFLOT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

FOCUS SUR LE BUREAU

au 31 décembre 2020



Sur les photos, il manque Luc Voissière et Marc-Alexis Roquejoffre.

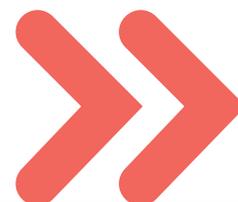


**Jean-Louis
Reynaud¹,**

Trésorier

Serge Geri²,

Trésorier adjoint



Dans notre société où tout va très vite, où les transitions, qu'elles soient, environnementales, technologiques ou énergétiques s'imposent, les responsa-

bilités étaient grandes pour les acteurs du paritarisme de faire, après la fin du Fongecif, de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, un outil efficace au service des projets professionnels des salariés, au service de l'emploi.

C'est dans cet objectif et dans un contexte sanitaire pourtant difficile, que nous avons collectivement réussi, notamment grâce aux outils numériques, à maintenir tout au long de l'année 2020 le service aux salariés et à respecter le calendrier des Commissions d'Instruction comme celui des règlements aux organismes de formation et aux entreprises. Dans le cadre d'une gestion prévisionnelle attentive, le fonctionnement budgétaire de l'organisme et son plan de transformation ont également été assurés dans le respect des engagements pris, en particulier via la Convention d'Objectifs et de Moyens.

Pour conclure, grâce à l'appui de la Présidence et de la Direction, à l'engagement sans faille de leurs collègues Administrateurs mais aussi grâce au professionnalisme des équipes, les responsabilités des Trésoriers ont pu être assumées tout au long de l'année au sein de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes dans un cadre tout à fait satisfaisant, empreint même d'une volonté de progrès conforme à l'esprit du paritarisme.

***Les responsabilités
des Trésoriers ont
pu être assumées (...)
dans un cadre tout
à fait satisfaisant,
empreint même d'une
volonté de progrès
conforme à l'esprit
du paritarisme.***



Michèle Garde,

Secrétaire du Bureau
et membre du CA
de Transitions Pro ARA

Le paritarisme est extrêmement important pour les petites entreprises que je représente. Nous devons rester dans le respect de chacun. Nous devons nous exprimer et prendre les décisions les plus justes. Lorsque nous prenons un poste il faut suivre son engagement. Je félicite, la Présidence de Transitions Pro qui veille à ce respect ; le Directeur qui anticipe et qui est très réactif ; les collaborateurs ne peuvent que suivre le mouvement dans la bonne humeur avec des projets novateurs.



***Nous devons
nous exprimer
et prendre les
décisions
les plus justes.***

Commission d'Instruction

2020 a été l'année de la mise en place des services dématérialisés. Un dossier de demande de financement dématérialisé, et des espaces personnels en ligne pour répondre aux besoins de notre public.

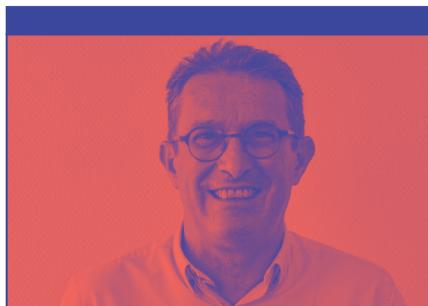
Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a tout mis en œuvre, conformément au calendrier fixé en début d'année, pour assurer la parfaite tenue de toutes les Commissions d'Instruction fixées une fois par mois.

Les Commissions d'Instruction paritaires examinent à la fois les dossiers au titre du PTP et du dispositif démissionnaire. Concernant les demandes de PTP, la Commission d'Instruction examine chaque projet au regard des trois critères prévus par la Loi :

- Cohérence du projet de transition professionnelle,
- Pertinence du parcours de formation,
- Perspectives d'emploi.

2 851

dossiers PTP ont été examinés et, 1950 dossiers ont été engagés en respectant le cadre budgétaire d'environ 50 millions d'euros fixé pour 2020. La Commission d'Instruction a organisé ses travaux de façon à s'assurer d'une équité totale de traitement entre tous les salariés, et en prenant bien en compte les priorités fixées tout autant par le cadre réglementaire, les recommandations de France Compétences et les décisions du Conseil d'Administration.



Bruno Canet,

Président de la Commission d'Instruction Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes



Serge Geri,

Vice-Président de la Commission d'Instruction Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes



Les dispositifs Projet de Transition Professionnelle (PTP) et Démissionnaire (DEMI) constituent deux opportunités majeures à l'initiative des salariés souhaitant réorienter leur parcours professionnel.

Pour le PTP, la Commission d'Instruction (CI) s'assure de l'origine de la demande et de la bonne compréhension du métier visé, contrôle l'adéquation de la formation demandée et l'existence de débouchés probants. Ensuite ces dossiers sont approuvés et financés selon un ordre de priorité établi sur la base de critères nationaux principalement et régionaux mineurairement.

Pour les dossiers de DEMI, la CI apprécie le caractère réel et sérieux de la transformation envisagée.

Pour sa part, la Présidence de Transitions Pro veille à la bonne compréhension des éléments que la CI doit appliquer. Au service des individus, des entreprises, attentives à l'évolution des métiers et aux débouchés en Auvergne Rhône-Alpes, les décisions de la Commission d'Instruction sont empreintes

de l'humanisme de ses membres. Sa force réside essentiellement dans son caractère paritaire, avec l'ouverture d'esprit, la diversité et l'authenticité des échanges qui le caractérise.

Les décisions de la commission sont empreintes de l'humanisme de ses membres.

Des femmes et des hommes au cœur de la reconversion professionnelle

Une jeune maison avec une cinquantaine de collaborateurs pleinement mobilisés pour permettre aux salariés de se reconvertir vers les secteurs pourvoyeurs d'emplois dans la seconde région de France.

Avec ses trois Espaces Territoriaux (Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon), chacun piloté par un manager animant une équipe de 7 à 11 chargés d'information et d'instruction et chargés d'ingénierie de parcours et d'instruction, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes déploie en région le volet reconversion/mobilité professionnelle de la Loi du

5 septembre 2018. L'ensemble des équipes des Espaces Territoriaux et du siège s'est pleinement mobilisé, et tout particulièrement dans les périodes de confinement de 2020, pour continuer à faciliter en présentiel et à distance, les démarches des salariés et à assurer la bonne gestion des dossiers administratifs de tous les projets de transition et reconversion professionnelle.

Désormais, on ne parle plus simplement de reconversion professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ambition est de permettre à chaque actif de prendre en main son avenir professionnel, et de transférer ses compétences actuelles et prochainement acquises par la formation, dans d'autres secteurs, dans d'autres métiers. Des perspectives qui sont porteuses de sens et de valeurs pour les équipes de Transitions Pro dont les activités et missions sont au cœur de cette transformation.



Les équipes de Transitions Pro au cœur de l'action pour la transition professionnelle des salariés en région et sur les territoires.

Les équipes de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes mettent à disposition leur expérience et leur expertise pour soutenir toute personne qui le souhaite, dans sa démarche de transition professionnelle en alignant projet individuel, développement des compétences et employabilité.

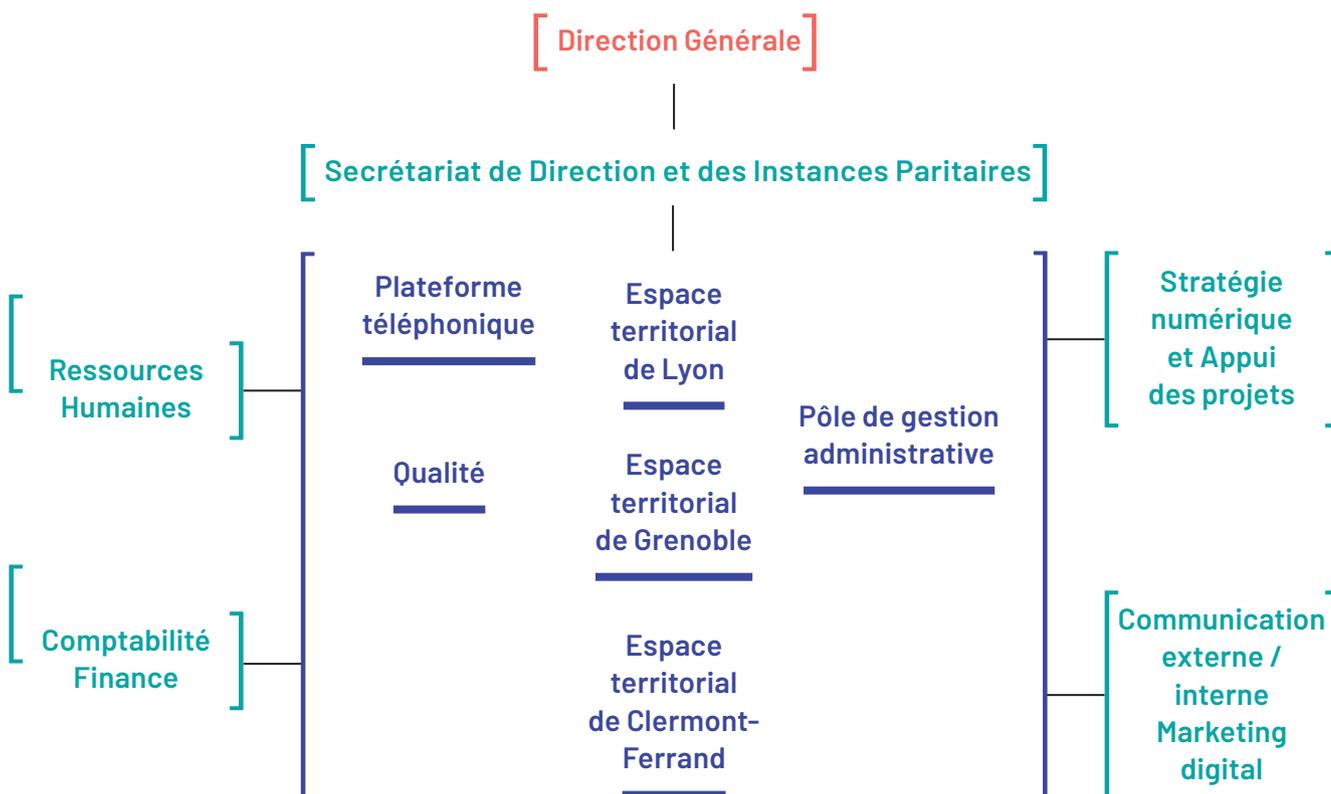
Les équipes de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes au cœur de l'action pour la transition professionnelle des salariés en région et sur les territoires.

La transformation liée à la Loi du 5 septembre 2018, les confinements liés à la pandémie du virus de la Covid-19 se sont traduits par une nouvelle organisation du travail au sein de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes. De nouveaux outils digitaux et l'instauration du télétravail ont changé les modalités de fonctionnement, et tout ceci réalisé avec agilité et réactivité pour être au rendez-vous de ce qui est attendu par les salariés, les employeurs et les organismes de formation. Tout au long de l'année

2020, des réunions dédiées et des webinars ont été organisés dans le but de permettre l'acceptation du plus grand nombre de dossiers en Commission d'Instruction. Et les résultats sont au rendez-vous avec par exemple, 1 950 dossiers PTP financés à hauteur de 50 millions d'euros en 2020.

1 950
dossiers PTP financés
à hauteur de
50
millions
d'euros en 2020

[Organigramme fonctionnel de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes]



TEMPS FORTS DE 2020

Janvier

- › Nouvelle identité de marque
- › Campagne de communication multicanale nationale
- › Lancement du site www.transitionspro-ara.fr

Mars

- › Déploiement de l'Ingénierie de Parcours de Formation et Financière (IPFF)
- › Mise en place d'une nouvelle organisation et du télétravail généralisé pour l'ensemble des collaborateurs



- › Mise en ligne d'une FAQ sur notre site web spéciale COVID, et mise à jour quotidiennement pour les salariés, les organismes de formation et les employeurs

Avril

- › Dématérialisation complète du dossier de demande de Projet de Transition Professionnelle (PTP)



- › Les Commissions d'Instruction sont toutes organisées en distanciel. Aucune rupture de service pour les salariés malgré les contraintes du confinement

Mai

- › Généralisation de la visioconférence pour toutes nos réunions d'information et rendez-vous individuels avec les salariés et bénéficiaires... mais aussi en interne



Juin

- › Lancement du financement de la VAE dans le cadre des premières mesures liées à la crise sanitaire et économique
- › Présentation de Transitions Pro au CREFOP
- › Instruction des dossiers PTP dorénavant assurée en proximité dans nos Espaces Territoriaux

Juillet

- › Signature de la convention d'objectifs et de moyens (COM) pour trois ans avec la DIRECCTE
- › 1^{er} jury CléA avec les nouveaux membres paritaires de cette Commission-jury

Septembre

- › Approbation par le Conseil d'Administration du premier volet des priorités régionales pour le PTP
- › Convention de partenariat stratégique triennale avec la Région
- › Arrivée d'un nouveau Responsable pour piloter l'Espace Territorial de Grenoble : Cyril Gorges

- › Nouveau système d'échange par les espaces personnels avec les salariés, bénéficiaires, organismes de formation, employeurs en place : l'objectif est de répondre à tout message dans un délai de 24h ouvrés.

Octobre

- › Tournée de la Présidence pour rencontrer en proximité toutes les équipes sur chacun de nos 4 sites

Novembre

- › Campagne de communication régionale sur les dispositifs proposés par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes



- › Convention de partenariat avec deux opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle : le consortium CIBC et l'APEC
- › Convention de partenariat avec l'Agefiph



Décembre

- › Approbation par le Conseil d'Administration du second volet des priorités régionales pour le PTP avec notamment la liste des métiers porteurs qui servira aussi pour Transco

Zoom sur la campagne de novembre 2020

«Changer de métier, c'est contagieux !», une campagne engagée

Un trait d'esprit comme antidote à la pandémie, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, s'appuie sur la représentation positive d'une contagion. Son caractère heureux et salubre par l'opportunité de changer de métier, et de pouvoir le

faire en toute liberté. Une campagne ambitieuse pour démontrer que la reconversion professionnelle est plus que jamais d'actualité. Par cette campagne, Transitions Pro affiche l'ambition de devenir l'acteur clé de la mutation du marché du travail en

Auvergne Rhône-Alpes. Retour sur les supports choisis pour rassurer et capter l'attention du plus grand nombre.

Campagne d'affichage

- Lyon : du 3 au 10 novembre 2020
- Clermont-Fd : du 3 au 10 novembre 2020
- Grenoble : du 3 au 10 novembre 2020
- St-Étienne : du 10 au 17 novembre 2020

Campagne radio (NRJ, Scoop, Nostalgie, Chérie FM)

- Lyon : du 5 au 13 novembre 2020
- Clermont-Fd : du 2 au 8 novembre 2020
- Grenoble : du 2 au 8 novembre 2020
- St-Étienne : du 2 au 8 novembre 2020

Campagne digitale

- Du 4 novembre au 4 décembre 2020



Le Projet de Transition Professionnelle, dispositif phare de Transitions Pro

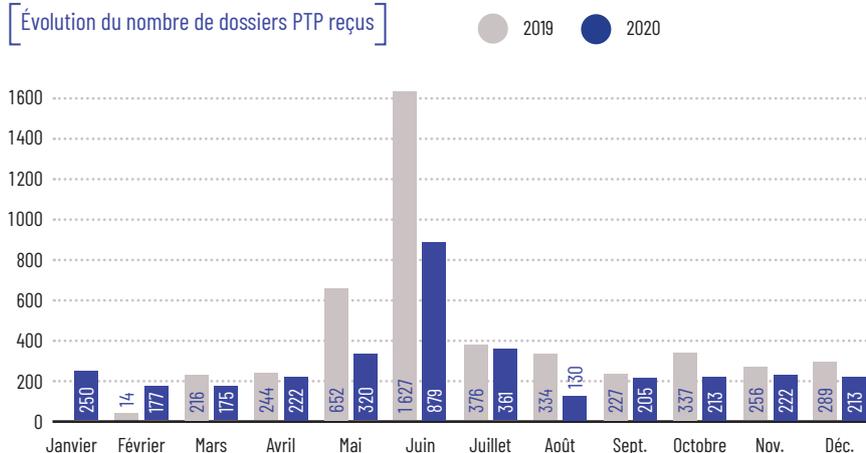
Lancé en mars 2019, le PTP permet aux salariés de suivre une formation longue et qualifiante, en s'absentant de son poste de travail tout en restant rémunéré, avec comme objectif de changer de métier.

Le Projet de Transition Professionnelle s'est révélé très attractif pour les salariés en 2020. Parmi eux, 2 851 ont initié un dossier de demande

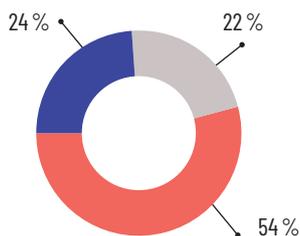
de PTP pour rendre possible leur projet de changement professionnel. La répartition géographique des projets est par ailleurs bien assurée entre nos trois Espaces Territoriaux, avec un fort pic d'activité sur les mois de mai à septembre.

1 950 dossiers ont été financés représentant près de 50 millions d'euros mobilisés. Les publics fragilisés restent la priorité : les personnes souffrant d'un handicap, ou celles dont le niveau de qualification est le plus faible.

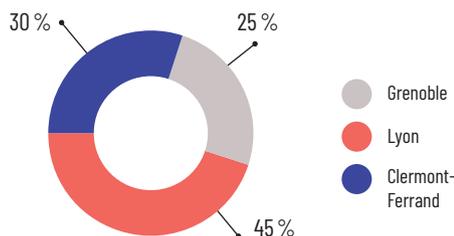
Évolution du nombre de dossiers PTP reçus



Répartition des dossiers PTP reçus par Espace Territorial



Répartition des dossiers PTP instruits par Espace Territorial



Cyril Gorges,

Responsable de l'Espace Territorial de Grenoble

Notre travail sur l'ingénierie de parcours et de financement, assumé pleinement par les chargés d'ingénierie de parcours et d'instruction apporte une réelle plus-value pour Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes.

Au-delà de l'instruction des dossiers PTP pour les Commissions d'Instruction mensuelles, nous apportons aux salariés une expertise sur les questions de formation, en lien avec les organismes de formation et les autres partenaires comme les OPCO et les CEP. Nous contribuons à bien positionner tout parcours de formation et à en maîtriser le coût en intervenant sur différents aspects du dossier, tels que l'individualisation du parcours ou la réduction du nombre d'heures des stages non prévues dans le référentiel. Fiers, quand nous parvenons à ce résultat. Nous savons que cela permet in fine, de financer plus de dossiers et donc plus de projets de reconversion pour les salariés.

Nous avons dû faire preuve de beaucoup d'agilité, avec les organismes de formation, pour faire face au contexte sanitaire qui a généré de nombreux bouleversements dans le domaine de la formation.

À noter que la parité entre les femmes et les hommes est bien respectée. Les femmes accédant dans les mêmes proportions que les hommes au financement de leur projet. La typologie des formations financées démontre que le PTP est un outil à la croisée des aspirations des salariés et des besoins de compétences des entreprises et des territoires.

Accompagner les individus dans l'élaboration de leur parcours ou leur donner la capacité de s'orienter eux-mêmes dans leur trajectoire.

Raconté comme une histoire, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes présente sur son site web un exemple qui pourrait être celui d'un des nombreux dossiers de PTP pris en charge en 2020.

Voici Juliette, assistante de gestion depuis 7 ans. Elle ambitionne une nouvelle carrière de Cheffe pâtissière. Le site de Transitions Pro lui permet d'être autonome, en présentant la démarche à suivre, pas à pas. À sa disposition via un lien direct : le dossier à renseigner, pour déposer sa demande de financement pour une formation certifiante (inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles - RNCP ou au RSCH - Répertoire Spécifique des Certifications et des Habilitations). Ce parcours va lui permettre d'acquérir les blocs de compétences nécessaires pour réussir son évolution dans un autre métier. Un parcours qu'elle pourra effectuer sur son temps de travail, tout en conservant sa rémunération pendant la période de formation. Elle aura au préalable bénéficié du conseil gratuit d'un

conseiller en évolution professionnelle. Et c'est la Commission d'Instruction de Transitions Pro ARA qui aura validé son dossier, Juliette remplissant les critères de cohérence, de pertinence et de perspectives d'emplois.

Les priorités pour le PTP s'adaptent encore davantage aux enjeux économiques de la région Auvergne Rhône-Alpes

Pour préciser au mieux ces priorités régionales, Transitions Pro travaille étroitement depuis l'été 2020 notamment avec le Conseil Régional, la DIRRECTE, Via Compétences, Pôle emploi et des OPCO et branches.

[Suivi qualitatif et financier des engagements PTP en 2020]

| Commission | Demande | | Engagements 2020 | |
|--------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| | Montant | Quantité de dossiers | Montant | Quantité de dossiers |
| Janvier | 6 026 K€ | 276 dossiers | 2 553 K€ | 118 dossiers |
| Février | 4 391 K€ | 200 dossiers | 2 192 K€ | 106 dossiers |
| Mars | 3 584 K€ | 156 dossiers | 2 060 K€ | 90 dossiers |
| Avril | 4 400 K€ | 163 dossiers | 2 799 K€ | 106 dossiers |
| Mai | 2 553 K€ | 97 dossiers | 1 840 K€ | 72 dossiers |
| Juin | 4 982 K€ | 162 dossiers | 3 825 K€ | 127 dossiers |
| Juillet | 25 204 K€ | 845 dossiers | 15 348 K€ | 560 dossiers |
| Septembre | 11 614 K€ | 428 dossiers | 8 263 K€ | 306 dossiers |
| Octobre | 5 278 K€ | 214 dossiers | 4 505 K€ | 182 dossiers |
| Novembre | 3 882 K€ | 154 dossiers | 3 748 K€ | 148 dossiers |
| Décembre | 3 490 K€ | 156 dossiers | 2 971 K€ | 135 dossiers |
| Total | 75 404 K€ | 2 851 dossiers | 50 103 K€ | 1 950 dossiers |

Le Service d'Ingénierie de Parcours de Formation et Financière (IPFF)

Mission essentielle de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, pour réussir l'individualisation et s'assurer de la qualité des parcours de formation financés

L'Ingénierie de Parcours de Formation et Financière (IPFF) est un service phare dans le cadre d'une démarche de Projet de Transition Professionnelle. Déployé depuis mi 2020, ce service permet de personnaliser et d'optimiser les parcours de formation des salariés, en concertation avec le conseiller en évolution professionnelle et l'organisme de formation.

Plus de 200 organismes de formation ont été rencontrés par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes entre mars et décembre 2020. Objectif : les sensibiliser à l'individualisation des parcours de formation, au bilan de positionnement, aux priorités en matière de financement et aux process dématérialisés.

875 services IPFF réalisés, c'est plus d'un dossier PTP sur trois ayant bénéficié dans le cadre de sa préparation de l'expertise des équipes de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes, pour améliorer son individualisation. Résultat illustrant bien le rôle d'interface de proximité de Transitions Pro.

875 services dont 597 ont fait l'objet d'un rendez-vous avec les salariés ou les organismes de formation lors de la constitution des dossiers.

473 services IPFF ont concerné un dossier soumis en commission. Ce bilan fait apparaître un impact du service IPFF pour 63% des dossiers concernés avec un effet sur la durée de la formation ainsi que sur son coût global. Ce bilan est le fruit des moyens mis des moyens mis en œuvre en 2020 sur cette mission. À savoir :

- Le recrutement d'une équipe de chargés d'ingénierie de parcours et d'instruction et leur professionnalisation,
- Le développement d'outils spécifiques dédiés à cette mission,
- Le rapprochement avec les organismes de formation les plus financés par Transitions Pro dans la région,

[875]

services IPFF réalisés, dont 597 ont fait l'objet d'un rendez-vous avec le salarié ou l'organisme de formation





- La désignation de référents sur la mission en matière d'individualisation des parcours, et de bilan de positionnement,
- L'expérimentation du projet VAE-PTP,
- Le partenariat très étroit entre nos équipes et celles des opérateurs du CEP afin de fluidifier les parcours et de croiser nos expertises au service des salariés.

Réaliser, améliorer, innover, expérimenter, communiquer

Des objectifs ont été initiés pendant toute l'année 2020 pour réaliser davantage de parcours de formation individualisés, améliorer la qualité des bilans de positionnement, expérimenter des ingénieries innovantes, monter en puissance sur les actions et les services déployés pour les salariés, communiquer sur les actions et développer les coopérations. Enfin, le repérage et la demande d'application de dispenses

réglementaires, les cofinancements, l'optimisation des plannings de formation et la négociation des durées et des coûts de formation font aussi partie des actions concrètes mises en place en 2020 dans le cadre du service IPFF, au bénéfice des salariés.

Rappelons que cette mission centrale d'individualisation a été confiée aux Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales (les Transitions Pro) dans le cadre de la Loi du 5 septembre 2018 pour l'examen, l'autorisation et la prise en charge des Projets de Transition Professionnelle prévus à l'article L. 6323-17-2. En tant que financeur, l'article R6316-6 relatif à la qualité des actions de formation stipule que les organismes financeurs veillent à l'adéquation financière entre les prestations achetées, les besoins de formation, l'ingénierie pédagogique déployée par le prestataire, l'innovation des moyens mobilisés et les tarifs pratiqués dans des conditions d'exploitation

comparables pour des prestations analogues. En tant que financeur de formation, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes déploie un ensemble d'actions et de services en direction des salariés, des organismes de formation et des partenaires en matière d'ingénierie de parcours pédagogique et financière, afin de financer des actions de formation répondant à une individualisation des parcours au regard des besoins des individus tout en répondant à l'enjeu d'optimisation des moyens alloués.

Aller encore plus loin dans l'optimisation des formations financées grâce à l'IPFF en 2021

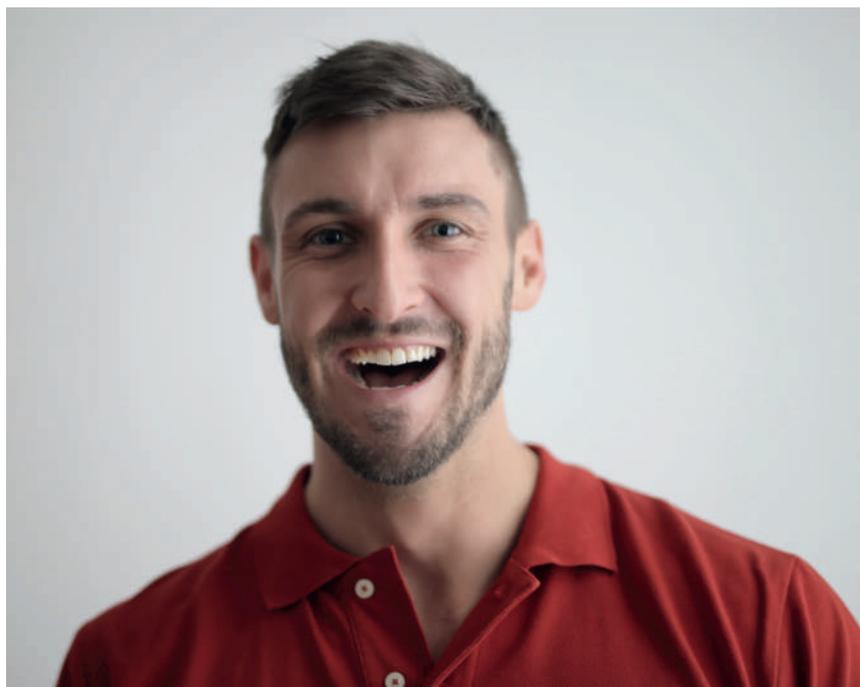
Dans la lignée de 2020, les équipes et les administrateurs travaillent à encore plus d'optimisation de ces parcours de formation pris en charge, que ce soit sur le PTP ou sur le nouveau dispositif Transitions collectives « Transco ».

Dispositif démissionnaire, le coup de pouce à l'entrepreneuriat

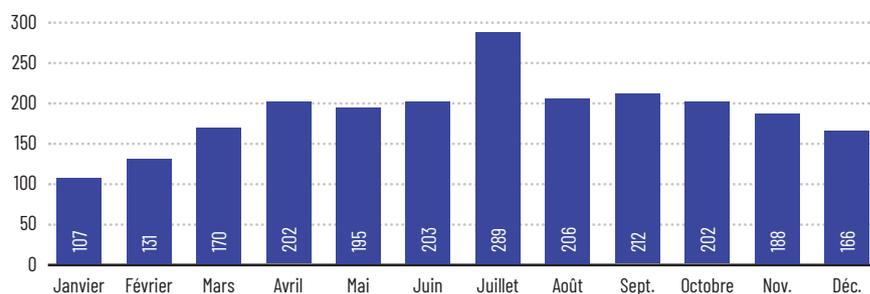
Dans le cadre d'une assurance chômage devenue universelle, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes se positionne comme le garant du caractère réel et sérieux des dossiers de reconversion professionnelle. Le dispositif démissionnaire donne à tout actif le droit de choisir sa transition professionnelle via la formation, et la création ou la reprise d'entreprise. En 2020, la quasi-totalité des dossiers présentés ont été validés par Transitions Pro, sur l'analyse de ce caractère réel et sérieux. Répartis sur toute la région et instruites par les trois Espaces Territoriaux, près de 1800 projets respectant une parité femmes-hommes révèlent un public au cap de la quarantaine et de qualification plutôt de niveau bac/bac +2. Un résultat en 2020 en dépit de la pandémie, qui augure d'une accélération significative de l'entrepreneuriat et de l'envie de reconversion professionnelle pour les salariés sur le territoire.

Changer de vie, prendre son indépendance pour poursuivre son rêve et créer son entreprise, le futur entrepreneur doit à un moment ou un autre quitter le salariat et se lancer. En un mot : démissionner. Viennent

alors les questions : comment vais-je subvenir à mes besoins ? Que se passera-t-il vis-à-vis de Pôle Emploi ? Désormais une création d'entreprise ou une reconversion et le maintien des allocations sont possibles. La Loi du 5 septembre 2018 ajoute un cas de démission légitime ouvrant droit au bénéfice d'indemnités chômage : le salarié démissionnaire poursuit un projet de reconversion professionnelle ou envisage de créer ou de reprendre une entreprise. On peut compter sur un dispositif pour aborder la démission pour création d'entreprise plus sereinement. Ce dispositif se nomme tout simplement le dispositif démissionnaire.



Évolution du nombre de dossiers reçus en 2020



Une fois le projet formalisé avec son Conseiller en évolution professionnelle, Transitions Pro va valider le caractère réel et sérieux de celui-ci.

En 2020, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a ainsi validé **1 795 dossiers**.

Pour la plupart, les porteurs de projet visent une création reprise sans formation (60 %), ensuite viennent les demandes de formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle (30 %), enfin les 10 % restant concernent de la formation pour les créateurs.

La démission pour création d'entreprise est devenue une formidable opportunité de démarrer un nouveau projet professionnel tout en limitant les risques financiers.

Concrétiser en toute sécurité son projet de créateur est devenu en 2020, en premier lieu, la volonté d'actifs en seconde partie de vie professionnelle, composés autant de femmes que d'hommes, étant

accompagnés pour 72 % d'entre eux par le consortium CEP animé par le réseau EVA, les autres par l'APEC. Il s'agit d'un public plus qualifié que celui ciblé par les autres dispositifs gérés par Transitions Pro, car 80 % des porteurs de projets sont des ouvriers qualifiés, des employés, agents de maîtrise et cadres. À noter que le délai moyen de

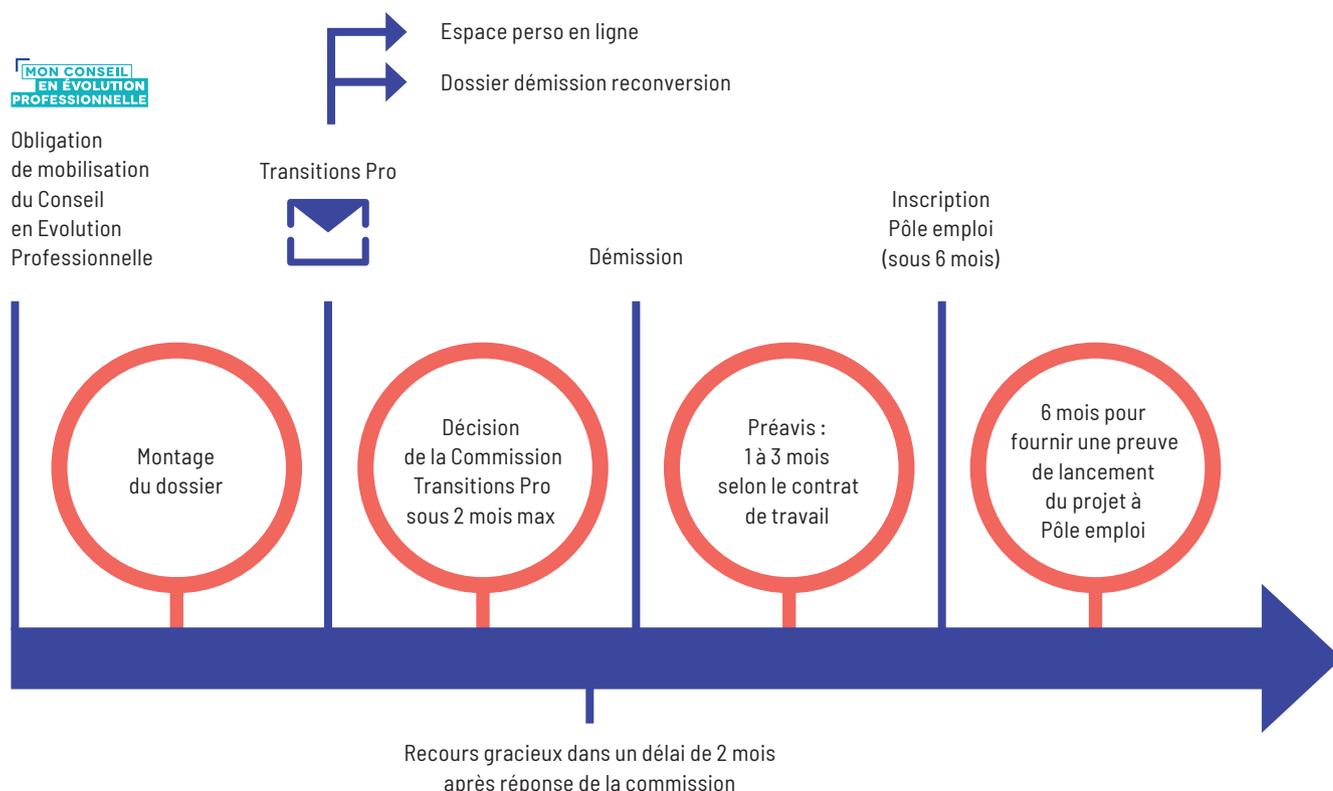
traitement administratif d'un projet professionnel d'un démissionnaire par nos trois Espaces Territoriaux est de 15 jours en moyenne en 2020, pour un objectif de deux mois maximum fixé par la Loi. Un résultat remarquable dont peut se féliciter l'équipe de chargés d'information et d'instruction au sein des trois Espaces Territoriaux de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes.

Le dispositif démissionnaire : tout savoir sur les conditions à remplir

- En cas de démission avec projet de reconversion, le candidat doit justifier d'une durée d'affiliation spécifique, soit 5 ans d'ancienneté précédant la fin de son CDI,
- Justifier d'un projet de reconversion à caractère réel et sérieux,
- Le candidat a 6 mois suivant la validation de son projet par la CPIR (Transitions Pro) pour s'inscrire comme demandeur d'emploi, avec l'obligation de mettre en œuvre son projet.

L'une des conditions pour bénéficier d'une indemnisation chômage en cas de démission est de poursuivre un projet de reconversion professionnelle sérieux nécessitant le suivi d'une formation ou un projet de création / de reprise d'une entreprise.

[Étapes et délais du dispositif démissionnaire]



Au préalable, l'éligibilité au dispositif démissionnaire a été vérifiée auprès de Pôle emploi

VAE: une première année d'expérimentation très satisfaisante s'appuyant sur une forte dynamique de tous les acteurs régionaux

L'expérimentation du projet VAE-PTP combinant sur un même projet professionnel les deux dispositifs, faisait partie des objectifs stratégiques de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes en 2020. Un moyen de valoriser l'expertise de nos équipes dans l'ingénierie de parcours de formation et, offrant ainsi l'opportunité pour les salariés de renforcer leurs chances de concrétiser leur projets professionnels.

Dans le cadre de la crise sanitaire au printemps 2020, les ordonnances gouvernementales ont confié aux Transitions Pro la responsabilité de financer pour une durée limitée des actions d'accompagnement VAE. Ainsi, 130 dossiers d'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ont été acceptés,

dans le cadre de cette nouvelle mission confiée à Transitions Pro ARA. En parallèle du financement de ces dossiers VAE, Transitions Pro s'est engagée dans une expérimentation combinant pour un même projet professionnel VAE et PTP. L'objectif est de permettre l'obtention d'une certification en cumulant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences via la VAE, intégrant un parcours de formation via le PTP, en lien avec des compétences que le salarié n'aurait pas pu acquérir par son expérience.

Cinq premiers dossiers de VAE-PTP ont ainsi été accompagnés en 2020 par les équipes de Transitions Pro ARA, permettant de mettre en œuvre un accompagnement VAE et un Projet de Transition Professionnelle portant sur des blocs de compétences.

Fort du lancement de cette dynamique, l'objectif est désormais de renforcer l'expérimentation en 2021.

[130]

dossiers d'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ont été acceptés, dans le cadre de cette nouvelle mission confiée en juin 2020 à Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes



Le certificat CléA : un rôle de déploiement, d'instruction et de promotion en région assuré par Transitions Pro

Plus de 350 certifications octroyées, c'est le résultat des cinq jurys qui se sont tenus en lien avec la Commission CléA, et le travail de proximité avec dix organismes évaluateurs. Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes ambitionne d'être le catalyseur régional d'un dispositif dont l'ambition est de donner un tremplin vers la formation professionnelle à celles et ceux qui jusque-là en étaient largement exclus.

Créée en 2015, la certification CléA (socle de connaissances et de compétences professionnelles) permet de délivrer une certification à ceux qui n'en ont pas ou peu, de faire reconnaître leur valeur, d'affirmer leur employabilité et de développer leur capacité à évoluer. Première certification nationale interprofessionnelle, elle est basée sur sept domaines clés. Elle a une valeur nationale, reconnue par tous les employeurs. CléA s'adresse à des salariés ou des demandeurs d'emploi qui ont, ou ont eu, une activité professionnelle. Après une évaluation préalable de leurs acquis, la certification CléA leur permet si besoin un parcours de formation adapté qui ne s'appuie que sur les connaissances et compétences qui leur manquent.

CléA, dans le paysage de la certification professionnelle, doit devenir un « repère » majeur d'employabilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes accompagne le déploiement territorial du certificat, assure l'instruction des demandes et organise les jurys qui délivrent la certification CléA.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes accompagne le déploiement territorial du certificat, assure l'instruction des demandes et organise les jurys qui délivrent la certification CléA. Au cours de l'exercice 2020, cinq commissions paritaires constituées sous forme de jury ont été mises en place par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes pour valider 358 dossiers CléA, dont 78 dossiers de salariés.

[358]

dossiers CléA (dont 78 dossiers de salariés) ont été validés par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

Dix organismes évaluateurs ont été rencontrés lors de cette première année. Ces contacts ont permis d'améliorer l'instruction des dossiers et d'analyser les facteurs de réussite, pour déployer au mieux la certification dans notre région. Les résultats indiquent que le public cible est bien représenté. Sept bénéficiaires sur dix ont un faible niveau de qualification professionnelle qui ne dépasse pas le niveau 3. Le sujet de l'illettrisme a aussi été intégré à la dynamique CléA, à l'initiative de la Commission d'Instruction CléA mise en place au sein de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes.

Promouvoir - Déployer - Démultiplier

Pour promouvoir et déployer CléA, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a développé des conventions avec des partenaires en région. Des objectifs ambitieux s'affichent pour l'année 2021 à la lumière de ce premier bilan : 200 CléA salariés, et un plan d'actions à la mesure de cette ambition est prévu, avec la volonté de « collaborer avec les partenaires et les entreprises pour développer les compétences de base dans le monde du travail grâce à CléA ».

Des équipes et des services pour être au rendez-vous en toutes circonstances

La crise sanitaire, loin d'alourdir les contraintes d'une réorganisation qui n'avait que quelques mois, a été une opportunité d'agilité supplémentaire grâce à la dématérialisation et la diversification des canaux de contact avec nos interlocuteurs et une plateforme téléphonique au cœur de la relation client, avec 50 000 appels en 2020 qui ont donné lieu à environ 4 000 prestations d'information.

Pour pouvoir absorber un volume de près de 50 000 appels en 2020, il a fallu déployer un véritable centre de relation client multicanal par la mise en œuvre de nouvelles modalités de contact modernes et diversifiées : les appels entrants et sortants, avec ou sans planification, les emails et la messagerie des espaces personnels et la prise de rendez-vous depuis les espaces personnels.

Quelles solutions de financement et quels acteurs pour ma reconversion professionnelle ? Comment puis-je bien compléter mon dossier de demande de financement de Projet de Transition Professionnelle ? Autant de questions abordées à travers les réunions collectives que Transitions Pro Auvergne Rhône-

Alpes a organisées en présentiel et à distance, par le biais des webinars et des visioconférences.

Et pour aller plus loin, des rendez-vous individuels pris depuis son espace personnel

Un espace sécurisé, véritable boîte à lettre numérique, permet de s'interconnecter avec toutes les parties prenantes intervenant dans une demande de financement de dispositif. En un clic les informations sont visibles par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes et inversement. Grâce à cet espace sécurisé, un suivi des remboursements et paiements, la récupération de documents propres à chaque demande de financement et le dépôt de documents relatifs à chaque salarié ou chaque stagiaire deviennent d'une simplicité élémentaire.

Enfin, par téléphone avec des experts, tout porteur de projet de transition professionnelle peut poser ses questions, et être reçu en présentiel ou en visioconférence. L'année 2020 a ainsi permis à 3 675 salariés de bénéficier d'une ou plusieurs prestations d'information individuelle et/ou collective. Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes ne compte pas s'arrêter là, en investissant prochainement dans de nouveaux outils tels que le chat bot ou le web call back, pour être toujours plus agile, accueillir et servir avec qualité toujours plus de demandes.

Yva Lordan,

Chargée d'Accueil,
Transitions Pro
Auvergne Rhône-Alpes

En 2020, la plateforme téléphonique de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes s'est transformée en réel centre de relation multicanal en se dotant d'un accueil souple, flexible, interconnecté par une complémentarité

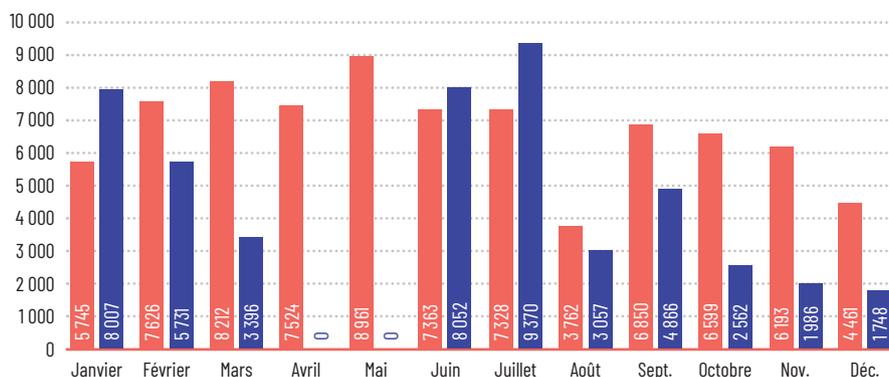
et une cohérence entre nos différentes modalités d'accueil, qu'elles soient physiques, téléphoniques, digitales, avec une réponse de traitement synchrone ou asynchrone.

Notre mission consiste à informer les salariés sur les outils de la transition professionnelle, les différents dispositifs de financement et démarches associées mais également sur les acteurs régionaux (opérateurs CEP, OPCO...). Nous avons également pour mission d'identifier les besoins exprimés et implicites de nos interlocuteurs afin de leur proposer le service d'accompagnement le plus approprié à leurs besoins.

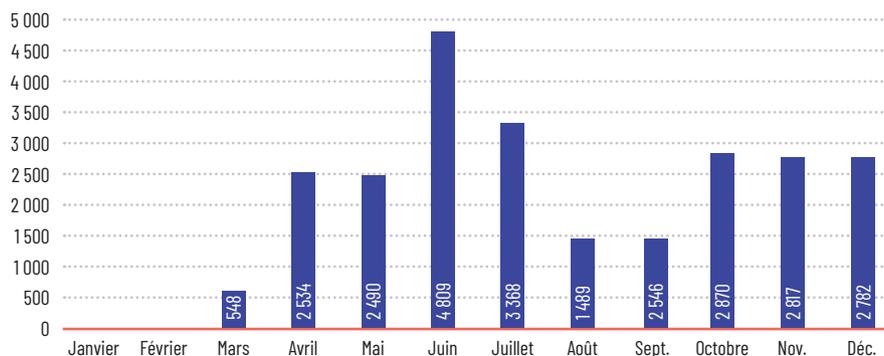


Évolution de la volumétrie d'appels téléphoniques reçus

- appels reçus en 2019
- appels reçus en 2020

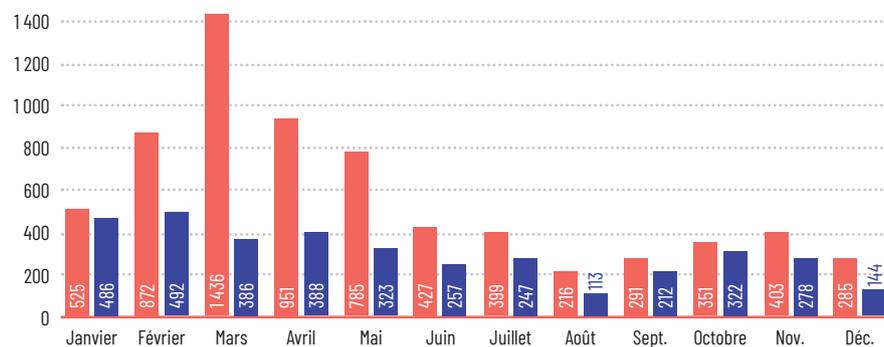


Évolution de la volumétrie des messages reçus via les espaces personnels ATNET



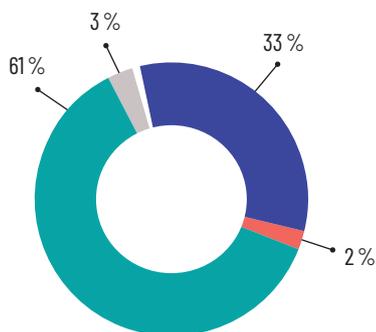
Évolution du nombre de salariés ayant bénéficié de prestations d'information individuelles ou collectives sur rendez-vous

- individus 2019
- individus 2020



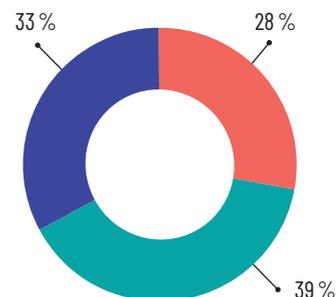
Répartition par sujet traité lors de prestation d'information

- outils de la transition
- dispositif démissionnaire
- dispositif PTP
- suivi du refus de la Commission d'Instruction



Répartition par Espace Territorial ayant dispensé la prestation d'information

- Grenoble
- Lyon
- Clermont-Ferrand



Les missions transversales

Au delà des décisions et de la gestion des financements, les équipes d'experts de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes facilitent à toutes les étapes, la réussite des parcours de reconversion et de transition professionnelle des salariés.

C'est une véritable fonction d'information et de facilitation pour rendre les démarches des salariés plus simples, et plus accessibles que proposent nos équipes aux candidats à la reconversion. Elles informent sur les outils de la transition et de la reconversion (notamment sur l'existence du CEP et sur les dispositifs) ainsi que sur les démarches à réaliser pour accéder aux financements. Elles se mettent à disposition de chaque salarié pour

lui permettre de constituer dans les meilleures conditions sa demande de financement. Pour ce faire, elles analysent les projets déposés, la pertinence des formations mais également les perspectives d'emploi des métiers visés par les salariés. Afin de s'assurer de la bonne adéquation entre besoin d'emploi et offre de formation, les experts de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes sont régulièrement en relation avec les organismes de formation et, ils analysent les besoins en emploi et en compétences sur le territoire. Ce travail ne peut naturellement se réaliser, que grâce au développement de partenariats avec les autres acteurs régionaux de l'emploi et de la formation du territoire.

Une mission de suivi de la mise en œuvre opérationnelle du CEP dans la région

Depuis la loi du 5 septembre 2018, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a pour mission d'informer le public sur les organismes délivrant le Conseil en Evolution Professionnelle et de suivre la mise en œuvre du CEP sur le territoire régional. Cette mission se structure et s'articule en lien avec France Compétences, en charge de suivre au niveau national la mise en œuvre du CEP. Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes est chargée d'élaborer et de remettre annuellement un rapport sur la base de la méthodologie définie par France Compétences, réalisé à partir des indicateurs transmis nationalement, provenant de l'activité des cinq opérateurs CEP en région. Cette mission s'articule et se structure en cohérence avec les missions des autres instances en respect des prérogatives de chacun, notamment

de l'État au niveau national et de la Région en matière de coordination des organismes faisant parti du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation). Ce suivi fait également l'objet d'un partage et d'un échange au sein du CREFOP (Comités régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles).

L'année 2020 fut une année de lancement de la mission de suivi de la mise en œuvre du CEP. En étroite collaboration avec les cinq opérateurs CEP, Transitions Pro ARA a proposé une approche basée sur le socle commun de la méthodologie de France Compétences, par l'observation de trois axes :

- Le recours au CEP sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes,
- L'usage du CEP en Auvergne Rhône-Alpes,

- Les coopérations autour du CEP.

Un rapport sur le suivi de la mise en œuvre du CEP en 2020 a été présenté et échangé avec les cinq opérateurs CEP. Il est présenté le 5 mars à la Commission Orientation, Mobilité et Sécurisation des Parcours Professionnels du CREFOP. Ce rapport fait apparaître des disparités importantes du recours au CEP selon les publics. En effet, près de 50% des publics sans emploi ont eu recours au CEP en 2020 alors que, seuls 0,69% des actifs en emploi de la région ont bénéficié du CEP. Toutefois, une hausse globale de 19% d'entrées en CEP est constatée en Auvergne Rhône-Alpes comparativement à 2019. L'année 2020 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel opérateur CEP désigné par France Compétences pour les salariés et les indépendants. Il est également à noter que malgré le contexte lié à la crise sanitaire, des actions de communication et de coopération ont été menées par les opérateurs CEP tout au long de l'année.

[5]

opérateurs CEP

Cap emploi, Apec, Pôle emploi, Missions Locales, Réseau EVA (opérateur régional désigné par France Compétences)

2020 : une année de développement des partenariats

Co construire une lecture régionale partagée des besoins en qualifications des entreprises d'aujourd'hui et de demain, renforcer l'efficacité des dispositifs, simplifier et fluidifier les parcours des salariés, construire l'ingénierie pédagogique et financière la plus adaptée au service de leur projet de transition professionnelle... autant d'objectifs qui ont guidé l'action de Transitions Pro dans la construction de ses partenariats avec les acteurs régionaux en charge de l'emploi et du développement des compétences.

Des contractualisations majeures ont été signées avec **la DIRRECTE**, au titre de la convention d'objectifs et de moyens, et avec **le Conseil régional** ciblant plusieurs axes de collaboration (l'analyse des besoins en emplois, en compétences et en qualifications sur le territoire, le suivi de la mise en œuvre du CEP, la formation professionnelle, la VAE ou encore l'accompagnement des publics fragilisés). Une convention de cofinancement a également permis d'augmenter sur le nombre de salariés formés sur les métiers d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social. Ces partenariats stratégiques ont contribué à assoir le positionnement politique de Transitions Pro.

Des partenariats opérationnels ont également été formalisés en 2020 avec :

Les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle pour :

- Assurer la connaissance partagée des dispositifs et services déployés par les opérateurs CEP et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes,
- Faciliter les parcours des salariés par une meilleure articulation et complémentarité des offres de services,
- Optimiser les process dans le déploiement des dispositifs (PTP, Démissionnaire, VAE,...).

Deux conventions ont été signées en 2020 avec le **Groupement CIBC Auvergne Rhône-Alpes** et l'**APEC**.

Une 3^e convention, avec **le réseau CHEOPS** (CAP Emploi) est en cours de finalisation pour signature début 2021.

Fidèle à notre partenariat historique, la nouvelle convention signée entre **l'Agefiph** et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes réaffirme notre volonté respective d'augmenter la part des salariés en situation de handicap sur l'ensemble de l'offre de services et des dispositifs de Transitions Pro ARA, et de cofinancer les dossiers de salariés en risque de licenciement pour inaptitude.

Les travaux engagés avec **Via Compétences** vont permettre :

- De partager les éléments d'analyse et d'observation pour enrichir et fiabiliser le diagnostic régional et territorial des besoins en emploi, en qualifications et en compétences,
- Mettre en commun l'information sur l'offre de formation,
- De promouvoir la VAE.

La signature de la convention est prévue pour fin mai 2021.

Des échanges ont également été organisés en continu avec plusieurs **OPCO (OPCO mobilités, OPCO ATLAS, OPCO Santé, OCAPIAT, OPCO 2i...)** autour des thématiques suivantes :

- Mise en commun de données et partage d'information sur les actualités de chacun,
- Études et analyses permettant de bien appréhender le secteur d'activité,

**Marie-Laure
Belair Dargent,**

**Déléguée Régionale
Agefiph Auvergne
Rhône-Alpes**



Depuis plusieurs années, l'Agefiph et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes partagent l'objectif de développer l'accès des salariés en situation de handicap aux dispositifs dédiés à l'accompagnement de la transition professionnelle, tout particulièrement lorsque ces transitions sont imposées par la survenance ou l'aggravation du handicap. Mais l'année 2020, au-delà de cet objectif commun partagé a été l'occasion de réinterroger la collaboration pour l'approfondir et la rendre plus opérationnelle, plus efficace pour les personnes. Bref la collaboration se renforce et se structure pour l'avenir !

- Partage d'informations sur les besoins de formations et évolutions attendues,
- Options de cofinancement permettant d'avoir un véritable effet levier sur les formations financées dans le cadre du PTP.

Enfin, à noter le projet de partenariat avec **la Fédération de la Formation Professionnelle** pour travailler conjointement à l'individualisation des actions de formation et à la maîtrise des coûts pour les projets de reconversion financés.

Le 1^{er} semestre de l'année 2021 sera consacré à la finalisation des conventions encore en cours, à l'apport de compléments par voie d'avenant pour certaines conventions déjà signées, et intégrer les nouvelles orientations issues du plan de relance national et régional.

2021 sera l'occasion d'ouvrir la voie à de nouveaux partenariats stratégiques pour optimiser la mise en œuvre du dispositif des Transitions collectives, ou encore la poursuite des partenariats opérationnels avec Pôle emploi.



Le groupement CIBC est mandaté par France Compétences pour délivrer le Conseil en Évolution Professionnelle aux salariés et indépendants de la région depuis le 2 janvier 2020. Le partenariat avec Transitions Pro est l'un des premiers à s'être mis en place de manière très naturelle du fait de notre implication conjointe sur certains dispositifs comme le processus démissionnaire. Tout au long de l'année, nous avons renforcé nos collaborations autour d'actions de professionnalisation des équipes, de promotion des dispositifs et de fluidification du parcours de l'individu, toujours dans l'objectif d'accompagner les transitions et reconversions professionnelles. La convention de partenariat signée en novembre 2020 vient confirmer nos enjeux stratégiques communs.

Claudie Beguet,

Directrice de projet CEP

Mathilde Baresges,

Directrice de la formation
et de l'orientation
Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

En sortie de premier confinement il y a un an, la Région, dans le cadre du Pacte Rebond pour l'emploi, a souhaité s'associer à l'ensemble des financeurs publics de la formation afin de partager une vision en faveur du soutien et du retour à l'emploi. C'est dans cette dynamique qu'une convention a été signée avec Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes à l'automne 2020 autour de plusieurs axes parmi lesquels l'analyse des besoins en emploi, en compétences et en qualifications sur le territoire. C'est en partageant un diagnostic commun sur la situation préoccupante des métiers de l'aide à domicile, que la Région et Transitions Pro, ont décidé de favoriser la reconversion de salariés vers les métiers d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social grâce à un cofinancement de ces parcours. Hâte de réaliser ensemble le premier bilan de cette expérimentation !



Éric Guillaumot,

Délégué Régional, APEC
Auvergne-Rhône-Alpes

En tant qu'opérateur du CEP, il était tout naturel que l'Apec souhaite développer un partenariat avec Transitions Pro afin d'agir ensemble pour la mobilité professionnelle des cadres et le développement de leurs compétences. Très concrètement cela nous a permis notamment de mettre en place de manière efficace les conditions nécessaires au bon déploiement du dispositif démissionnaire dans la région. Et encore aujourd'hui nous sommes étroitement associés pour la réussite des Transitions Collectives dans les territoires.



Perspective 2021

Un impact renforcé pour nos dispositifs grâce à l'intensification de nos partenariats territoriaux et la montée en puissance de nos missions d'expertise.

Un premier pallier de maturité franchi en 2020 augure maintenant, pour cette seconde année, d'une montée en puissance des dispositifs, des services et des missions d'expertise de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes.

Tout d'abord, dans le cadre du déploiement de l'Ingénierie de Parcours de Formation et Financière (IPFF), l'individualisation des parcours de formation sera une priorité forte de l'action technique et paritaire, afin de pouvoir financer toujours plus de dossiers de formation adaptés au juste besoin des salariés.

Ensuite, pour continuer d'asseoir sa mission de suivi de la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes va s'attacher à observer deux nouveaux axes en sus du socle commun : les effets du CEP sur les parcours de transitions des actifs et le non-recours au CEP. Pour ce qui relève de la prise en charge de l'accompagnement des parcours de VAE, une attention particulière va être portée au travail d'ingénierie initié avec les organismes accompagnateurs, en souhaitant que cette prise en charge de l'accompagnement VAE se poursuive au-delà du 30 juin 2021.

Enfin, promouvoir CléA et le déployer plus largement auprès des salariés d'une part et des publics les plus fragilisés, notamment ceux en situation d'illettrisme et de l'illectronisme d'autre part, constituera une priorité 2021.

Et naturellement, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes entend poursuivre le développement de ses partenariats sur tout le territoire de la région. Chacune des conventions signées en 2020 fera l'objet d'une attention soutenue pour son bon déploiement en 2021 mais aussi en complétant ces partenariats, d'avenants, pour prendre en compte les nouvelles orientations issues notamment du plan de relance national et régional.

Transco: un nouveau dispositif phare à déployer en 2021 par Transitions Pro

Pour répondre aux conséquences économiques liées à la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place un plan de relance, qui concerne en 2021 les associations Transitions Pro à deux niveaux :

- La dotation PTP 2020 qui est attribuée par France Compétences, est complétée d'une dotation exceptionnelle financée par le Plan de relance, permettant ainsi de soutenir l'activité PTP dans un contexte où les ressources des Transitions Pro s'annonçaient revues à la baisse.

- Le lancement du dispositif Transitions collectives « Transco » pour lequel les associations Transitions Pro assureront en 2021 l'animation en région et, la gestion administrative et financière. La mise en œuvre s'opérera à travers une convention Fond National pour l'Emploi Transco signée avec l'État en région, qui prévoira outre une enveloppe pour prendre en charge les parcours de formation, des frais de gestion permettant de couvrir les nouveaux moyens (dont des recrutements) à opérer pour assurer cette nouvelle mission.

« Transco est né de la crise, c'est un dispositif qui nous manquait et la crise a été une opportunité » affirme Maurice Croppi, Président de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes. En 2020, les entreprises ont pu recourir au chômage partiel et au Prêt garanti par l'État pour conserver leurs emplois. En 2021, Transitions collectives représentera une alternative « gagnant-gagnant » en proposant aux salariés dont l'emploi est fragilisé, une opportunité de reconversion leur permettant d'acquérir des compétences recherchées dans leur bassin d'emplois, et aux entreprises, de retrouver des perspectives et de la trésorerie. « C'est une innovation sociale » ajoute Claude Bost, Vice-Président de Transitions Pro ARA, « Pour les salariés, c'est pouvoir changer de métier sans passer par la case chômage ni devoir changer de région ».

Pour les salariés, Transitions collectives, c'est pouvoir changer de métier sans passer par la case chômage ni devoir changer de région

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Auvergne
Rhône-Alpes

NOUVEAU RENDEZ-VOUS
[LA RECONVERSION,
ON EN PARLE ?]
DES WEBINARS ANIMÉS
PAR NOS EXPERTS
QUI VOUS APPORTENT
UNE MULTITUDE
D'INFORMATIONS UTILES
ET RÉPONDENT EN DIRECT
À VOS QUESTIONS.

NOS 3 ESPACES TERRITORIAUX EN PROXIMITÉ

Transitions Pro Lyon
83/85 bd Vivier Merle
69003 Lyon

**Transitions Pro
Clermont-Ferrand**
Pôle Gambetta
4 avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand

**Transitions Pro
Grenoble**
70 rue des Alliés
38100 Grenoble

04 72 82 50 50
www.transitionspro-ara.fr

